

*CARNET DE SORTIE*

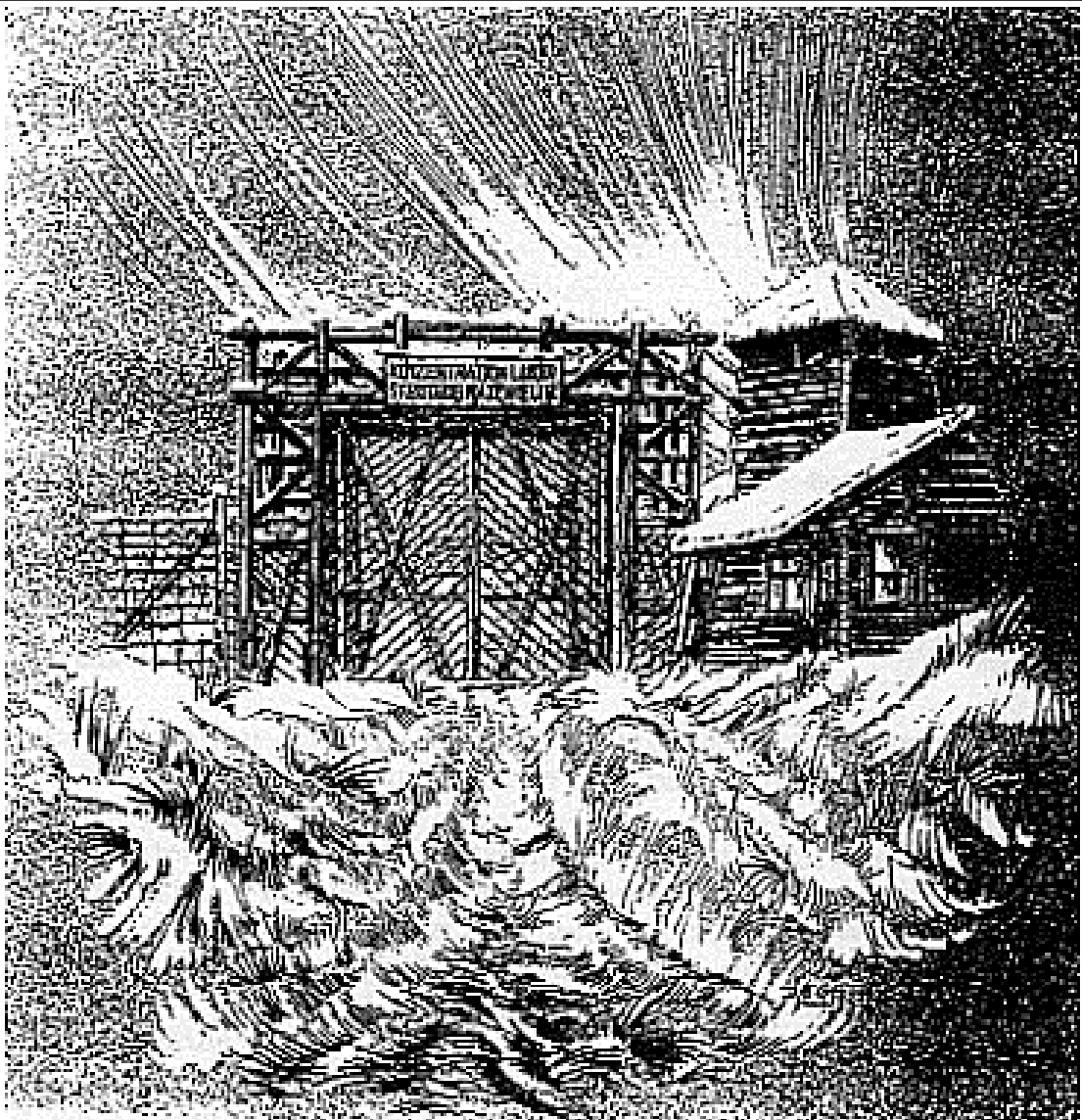
*VISITE DE L'EX-CAMP DE CONCENTRATION  
DE NATZWILLER-STRUTHOF*

*LUNDI 6 DECEMBRE 2004*

*NOM :*

*Prénom :*

*3°*



**AVERTISSEMENT**

**Vous allez entrer dans un lieu de mémoire et de souvenir où de nombreuses personnes sont mortes dans des souffrances inimaginables. Par respect pour ces personnes et pour leurs familles, veuillez adopter une attitude digne. Ne courez pas ! Ne criez pas !**

# I. Localisation

Relevez les indications que vous observerez tout au long du parcours *pour localiser le lieu exact où se trouve le camp du Struthof*.

⇒1) Relevez le nom des communes qui sont traversées par le car pour y parvenir.

.....

.....

.....

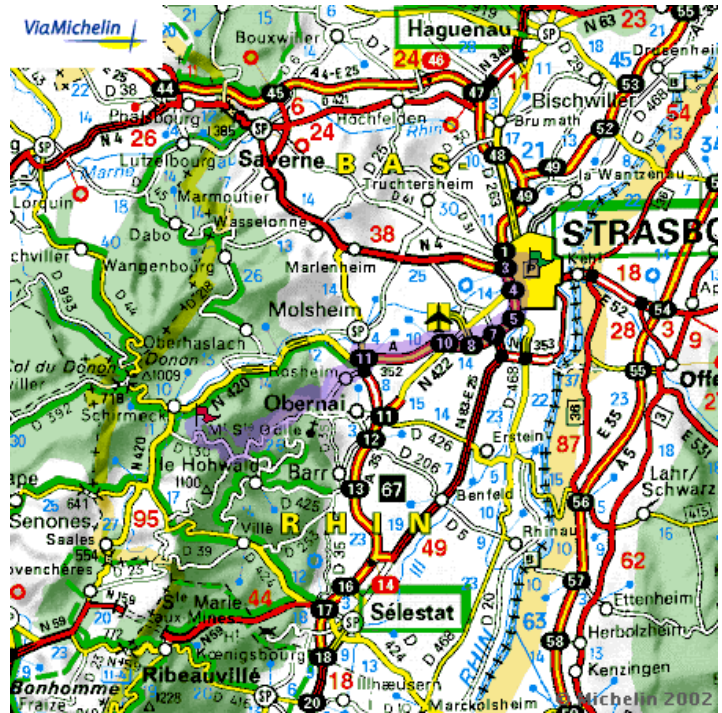
.....

.....

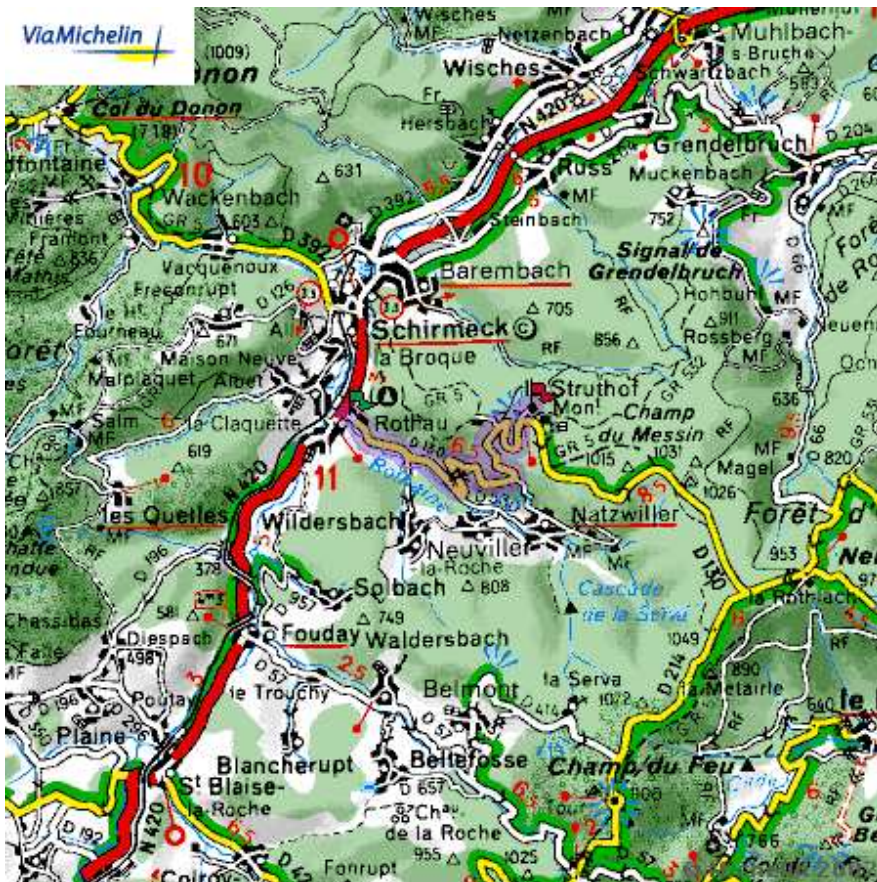
.....

.....

.....



⇒ 2) Évaluez la distance depuis Strasbourg.

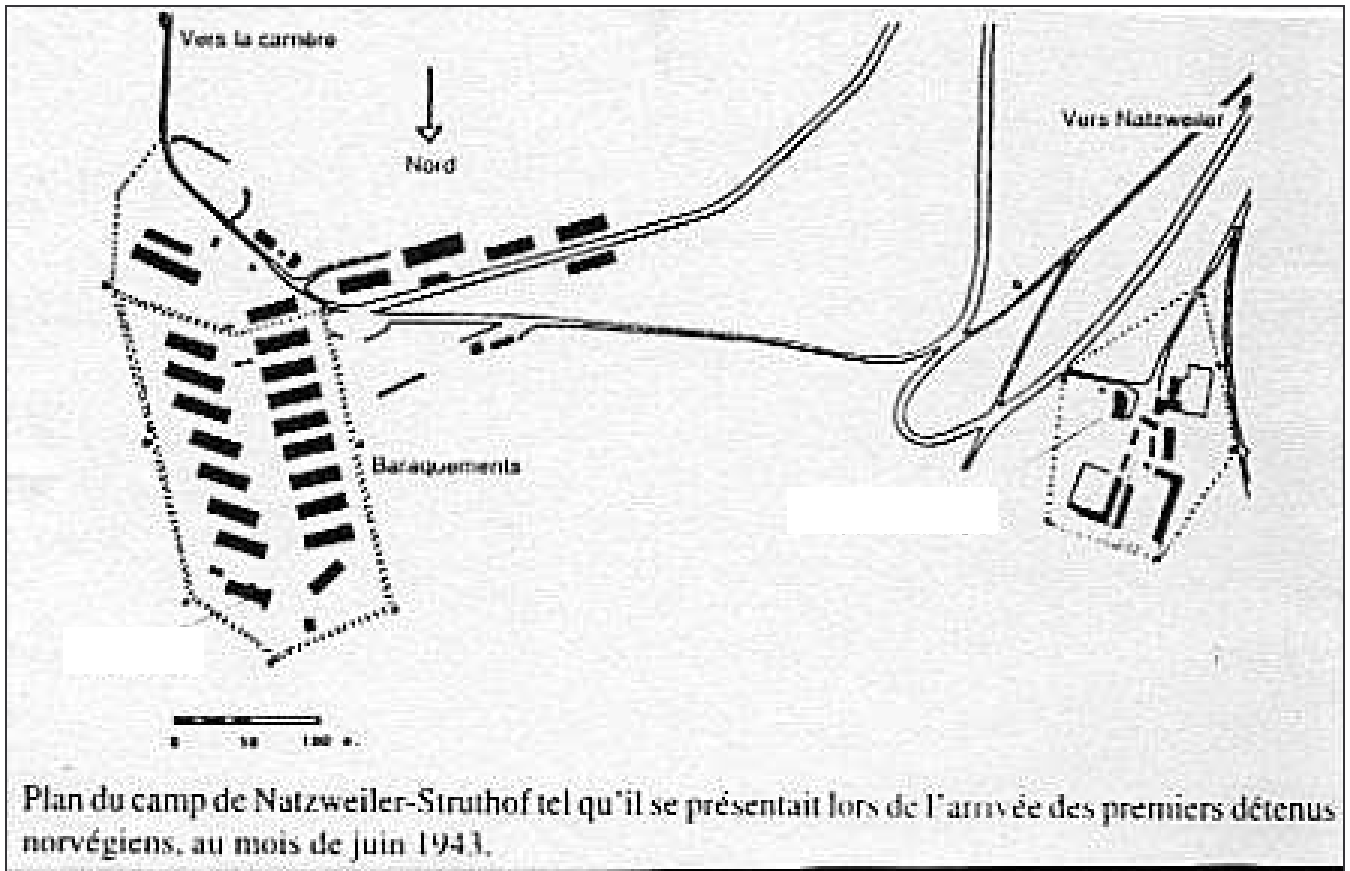


NOM.....

## II. Plan du camp<sup>1</sup>

⇒ 3) Lors de la visite, identifiez les 7 lieux suivants et placez-les sur le document :

**chambre à gaz / potence / fosse aux cendres / mémorial / portail / crématoire / prison**



⇒ 4) **VOCABULAIRE** : à travers les commentaires de la visite, définissez les mots suivants :

*Block* : .....

*Chevalet* : .....

*Kapo* : .....

*Kommando* : .....

*Krematorium* : .....

Mémorial : .....

« Musulman » : .....

Potence : .....

<sup>1</sup> Ce plan a été dressé d'après le relevé de l'architecte en chef des monuments historiques, le 10 octobre 1955. La plupart des baraquements en bois ont été brûlés en 1978 par un groupuscule d'extrême-droite qui prétendait que le camp était une "imposture". Toutefois, la chambre à gaz, construite en dur, subsiste. Elle se trouve vis-à-vis d'une auberge toujours active de nos jours, à 500 ou 600 mètres du camp lui-même.

Typhus : .....

Tzigane : .....

« Ravin de la mort » : .....

### III. Historique du camp de Natzwiller-Struthof

La France n'a connu sur son territoire actuel qu'un seul camp de concentration, connu sous le nom du "Struthof". Il est situé en Alsace, annexée de fait par le III<sup>ème</sup> Reich en 1940 et placée sous la tutelle du *Gauleiter*<sup>2</sup> WAGNER.

#### **Les débuts du camp**

Le camp de Natzweiler-Struthof est situé à l'écart de tout village sur la commune de Natzwiller, à 8 km de Rothau. On y accède par la route départementale 130. À Schirmeck, dans la vallée, existait depuis 1940 un camp d'internement "réservé" (*Sicherungslager Vorbruch*) aux réfractaires et opposants coupables de résister à la germanisation de l'Alsace après son annexion à l'Allemagne par Hitler.

Après la visite du site en septembre 1940 par le maire de Schirmeck BLUMBERG (qui était *Standartenführer S.S.* [=colonel SS]), HIMMLER décide la construction d'un camp d'extermination au Struthof. Le site est choisi en fonction de sa situation isolée et de la proximité de la "Grande carrière" dont le granit était recherché pour la construction de bâtiments de prestige dans les villes allemandes. A partir d'avril 1941, un premier groupe de prisonniers construit le camp dans des conditions épouvantables, destinées à faire mourir un grand nombre d'entre eux, comme à Mauthausen en Autriche.

#### **Un camp de la mort lente**

La garnison allemande comptait environ deux cents S.S. Entre 1942 et 1944, le camp a été aux ordres du *Obersturmbannführer S.S.* Josef KRAMER qui achèvera sa carrière de tueur pendu par les Britanniques à la fin de la guerre. "Formé" notamment aux camps de Dachau, d'Auschwitz et de Mauthausen, le *Lagerführer* du Struthof est chargé d'y mettre en œuvre le programme *Vernichtung durch Arbeiten* ("l'extermination par le travail"). La mort des captifs intervenait par épuisement lié au manque de nourriture, au travail forcé - notamment dans les proches carrières de granit et de sable.

#### **Les détenus**

Ouvert en mai 1941, le Struthof pouvait accueillir 2.000 à 2.500 déportés. Néanmoins, lors de

l'évacuation du camp en 1944, le nombre de déportés atteignait plus de 7.000. Les registres tenus par l'administration SS indiquent 44 623 détenus immatriculés dans ce camp. La plupart étaient affectés dans des camps annexes, les *Kommandos*, tels que *Neckargerach*, *Neckarelz*, *Schönberg*, *Erzingen* (situés dans le Bade-Wurtemberg) ainsi que Sainte-Marie-aux-Mines et Obernai en Alsace. On estime qu'en trois ans et demi de fonctionnement, entre 1941 et 1944, 10 à 12.000 personnes y sont mortes.

Les détenus portaient un tissu de couleur indiquant la raison de leur emprisonnement. Au Struthof, on trouvait surtout des "politiques", des "droit commun", quelques juifs (une centaine), des "asociaux" (Tziganes), des homosexuels ou des objecteurs de conscience, sans compter les résistants *NN* (*Nacht und Nebel* = "Nuit et brouillard"<sup>3</sup>), les plus mal traités, car condamnés à une mort rapide et cruelle. Leurs tenues de bagnard étaient marquées des lettres N. N., dans le dos pour la veste, et sur les coutures extérieures pour le pantalon ; tout contact avec eux était interdit aux autres détenus.

En mai 1941, les premiers prisonniers étaient Allemands et Autrichiens. Ils furent rapidement rejoints par des Polonais (dont 4.500 sont morts), des Néerlandais, des Luxembourgeois, des Belges (+ de 1.000 morts), des Tchèques, des Russes, des Norvégiens et des Italiens (dont le nombre de morts n'a pu être évalué). À partir de juillet 1943, de nombreux prisonniers français arrivent au camp : il s'agit des premiers Français classés *N.N.* (plus de 4.500 morts). Un crématoire, construit en 1943, servait à brûler les cadavres.

La faim, la peur, les tortures, les conditions de travail inhumaines, la maladie et les humiliations étaient similaires dans tous les camps, épuisant les corps et les esprits. À cette mort lente s'ajoutaient les exécutions sommaires

<sup>2</sup> **Gauleiter** n. m. Administrateur d'un district (*Gau*) dans l'Allemagne nazie.  
NOM.....

<sup>3</sup> Voir en annexe (p. 9) le Décret *Nacht und Nebel*

par fusillade ou pendaison, ainsi que des expériences médicales ou chimiques menées avec la dernière cruauté.

### ***Le camp de Natzwiller-Struthof, lieu d'expérimentation nazie.***

En 1941, était inaugurée la faculté de médecine de la *Reichsuniversität* de Strasbourg. Une université allemande avait remplacé l'Université française repliée à Clermont-Ferrand.

Le professeur **August HIRT** (1898-1945) fut nommé à la tête de l'Institut d'anatomie. Il s'était fait internationalement connaître avant guerre pour ses travaux sur les tissus organiques. Ce grand savant était également un officier SS, ami personnel du *Reichsführer SS HIMMLER*. Il appartenait à une société « savante » SS, *l'Abnenerbe* (« l'héritage des ancêtres »), qui avait mis en place l'IWZ-H (*Institut für Wehrwissenschaftliche Zweckforschung* = « Institut de recherches à des fins scientifiques de défense »), installé au milieu de l'année 1943 au Struthof. Sur place, HIRT disposait d'un laboratoire et d'un dortoir pour ses victimes.

L'IWZ-H avait deux projets de recherche :

(1) L'étude anatomique de la « configuration craniocérébrale des juifs ». Il s'agissait de rassembler des crânes de juifs et d'en étudier la forme pour en trouver la spécificité par rapport aux crânes aryens. La collection fut établie au prix de nombreux assassinats (en août 1943, 87 juifs amenés spécialement d'Auschwitz furent gazés, puis les cadavres furent conservés dans des cuves en vue d'une étude qui n'eut jamais lieu).

(2) L'étude des effets de certains médicaments (les vitamines) sur des tissus lésés sous l'effet de l'ypérite<sup>4</sup>. À partir d'octobre 1943, des expériences furent menées sur 150 détenus, pour la plupart d'origine tzigane. HIRT ne donna pas de médicaments à certains cobayes, utilisés comme témoins de la qualité du gaz. Plus du tiers de ces 150 hommes mourut.

Les médecins-bourreaux du camp pratiquèrent d'autres expérimentations sur les détenus : inoculation du typhus à des cobayes Tziganes, recherches sur l'hérédité à partir de prisonniers juifs, test des gaz (ypérite et phosgène<sup>5</sup>), inhalation de cyanure pour les survivants dans une chambre à gaz aménagée à l'intérieur d'un bâtiment anodin.

<sup>4</sup> **ypérite** n. f. Gaz de combat à base de sulfure d'éthyle, suffocant, toxique et lacrymogène. Syn. « gaz moutarde ».

<sup>5</sup> **phosgène** n. m. Gaz très toxique (COCl<sub>2</sub>) résultant de la combinaison du chlore et de l'oxyde de carbone, fréquemment utilisé pendant la Première Guerre mondiale comme gaz de combat.

NOM.....

*Livret pédagogique — Visite de l'ex-camp de concentration de Natzwiller-Struthof*

Certains cadavres étaient transférés à l'Institut d'anatomie de Strasbourg pour être livrés aux expérimentations des docteurs August HIRT, Eugen HAAGEN et Otto BICKENBACH.

### ***L'évacuation du camp***

Le camp fut évacué vers Dachau en septembre 1944, juste après l'exécution des 107 membres du réseau de résistance « Alliance » et des 33 membres du groupe G.M.A. Alsace - Vosges qui avaient tenté de le libérer. La 7<sup>ème</sup> armée américaine arriva le 23 novembre 1944 dans un camp abandonné.

Il rouvrit bientôt ses portes pour accueillir cette fois des miliciens<sup>6</sup>, faits prisonniers par les troupes de libération, et des milliers d'Alsaciens accusés de collaboration avec l'Allemagne nazie. Au mois de septembre 1946, on compte encore un millier de prisonniers au Struthof.

D'après les articles de F. AMOUDRUZ, J.-C. RICHEZ et J. HERAN, voir IX) Bibliographie indicative.

## QUESTIONS

⇒ 5) De quand date la mise en service du camp de Natzwiller-Struthof ?

.....  
.....

⇒ 6) Quelle est l'origine géographique des détenus du Struthof ?

.....  
.....

⇒ 7) À quelle organisation nazie le professeur HIRT appartenait-il ?

.....  
.....

⇒ 8) Pourquoi HIRT a-t-il installé un laboratoire au Struthof ? Que trouvait-il sur place ?

.....  
.....  
.....

⇒ 9) Pourquoi a-t-il plus spécifiquement utilisé des individus d'origine juive ou tzigane pour ses expériences ?

.....

<sup>6</sup> **Milice (la)**: organisation créée par le gouvernement Pétain-Laval en janvier 1943 pour lutter contre la Résistance en collaboration avec les Allemands, ce qu'elle fit en zone libre, puis en zone occupée (déc. 1943) jusqu'à la Libération. Elle contribua aux persécutions contre les Juifs. Son secrétaire général était Joseph Darnand, un ancien militant royaliste, né en 1897, fusillé en 1945.

**IV. Les « hommes » : “Les registres indiquent : 44.623 détenus immatriculés dans le camp...”**

Les prisonniers, classés en plusieurs catégories, étaient identifiés par des triangles de couleurs :

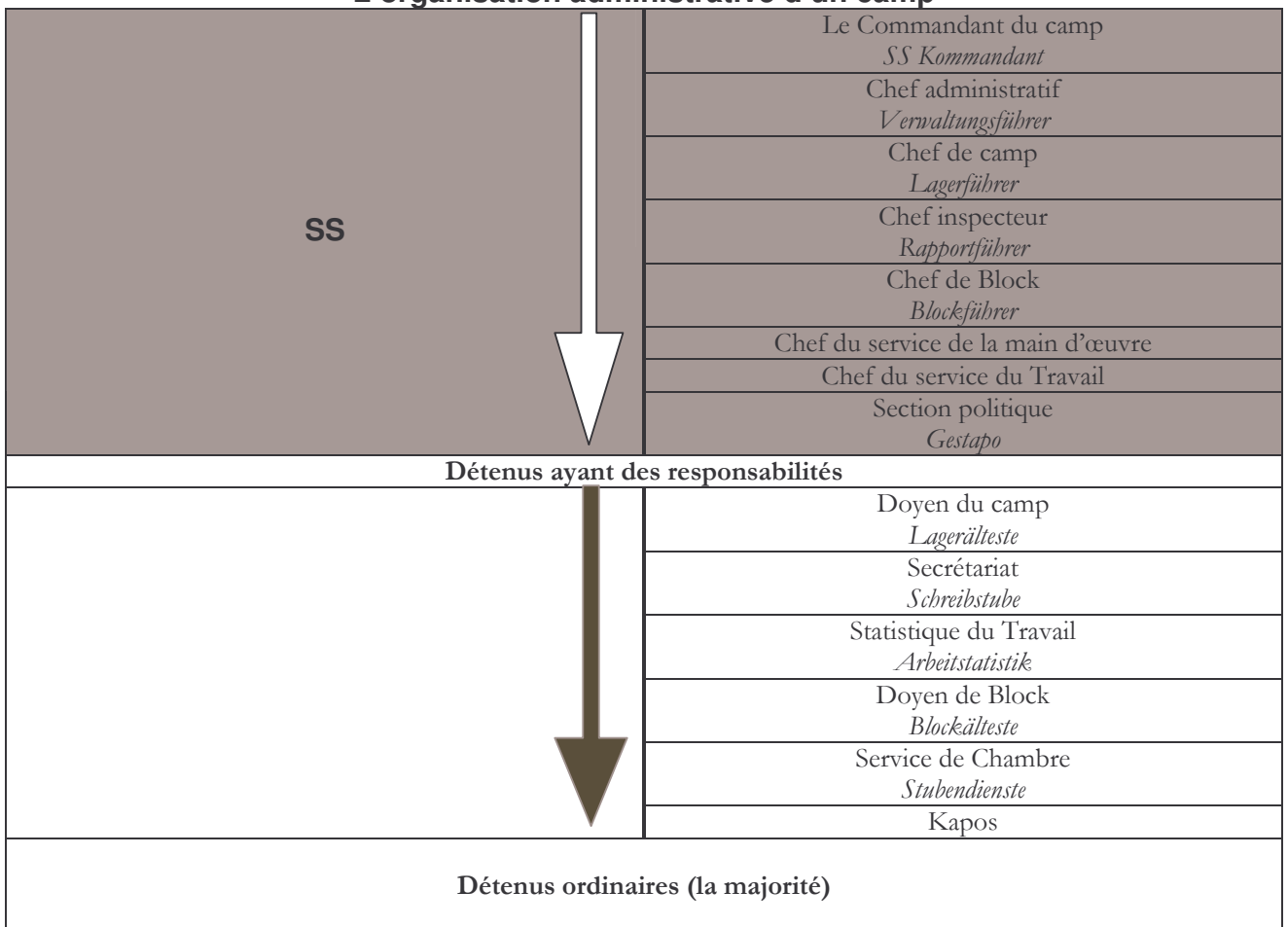
- Rouge pour les politiques,
- Rose pour les homosexuels,
- Vert pour les droits communs,
- Violet pour les adeptes des sectes religieuses,
- Noir pour les “ asociaux ”, les tziganes et les réfractaires au travail,
- Les déportés juifs portaient l'étoile jaune.

⇒ 10) Pourquoi ces triangles de différentes couleurs ?

.....

.....

**L'organisation administrative d'un camp**



⇒ 11) A qui les SS délèguent-ils les responsabilités à l'intérieur du camp? Quel avantage cela représente-t-il pour eux?

.....

.....

⇒ 12) A l'aide d'informations trouvées au CDI ou sur Internet, établissez l'emploi du temps d'une journée type de détenu en classant les événements « normaux » et ceux qui vous paraissent extraordinaires :

EVENEMENTS " NORMAUX "	EVENEMENTS EXTRAORDINAIRES

### V. Pourquoi des camps ? Des camps pour qui ?

⇒ 13) De quand datent les premiers camps de concentration ? Donnez un nom de camp. À qui ces premiers camps étaient-ils destinés ?

.....  
 .....

⇒ 14) Quel événement provoque l'arrivée des premiers Juifs dans les camps ?

.....  
 .....

⇒ 15) Quand a été décidée la « solution finale » de la question juive ? Qu'est ce que cela signifie pour les Juifs d'Europe ?

.....  
 .....

⇒ 16) Donnez le nom de trois camps qui mettent en application la « solution finale ». De quelle manière les Juifs sont-ils tués ?

.....  
 .....

⇒ 17) Quel bâtiment, présent au camp de Natzwiller-Struthof, avait la même fonction ?

.....  
 .....

### VI. Carte des camps de concentration à travers l'Europe entre 1933 et 1945

Cherchez dans votre livre la carte des camps construits par les nazis avant et pendant la Seconde Guerre mondiale. Observez-la avec attention et répondez aux questions suivantes :

⇒ 18) Quelle est la différence entre un camp de concentration<sup>7</sup> et un camp d'extermination<sup>8</sup> ?

.....  
 .....

⇒ 19) Repérez la localisation des camps d'extermination sur la carte. Quelle particularité relevez-vous ?

.....  
 .....

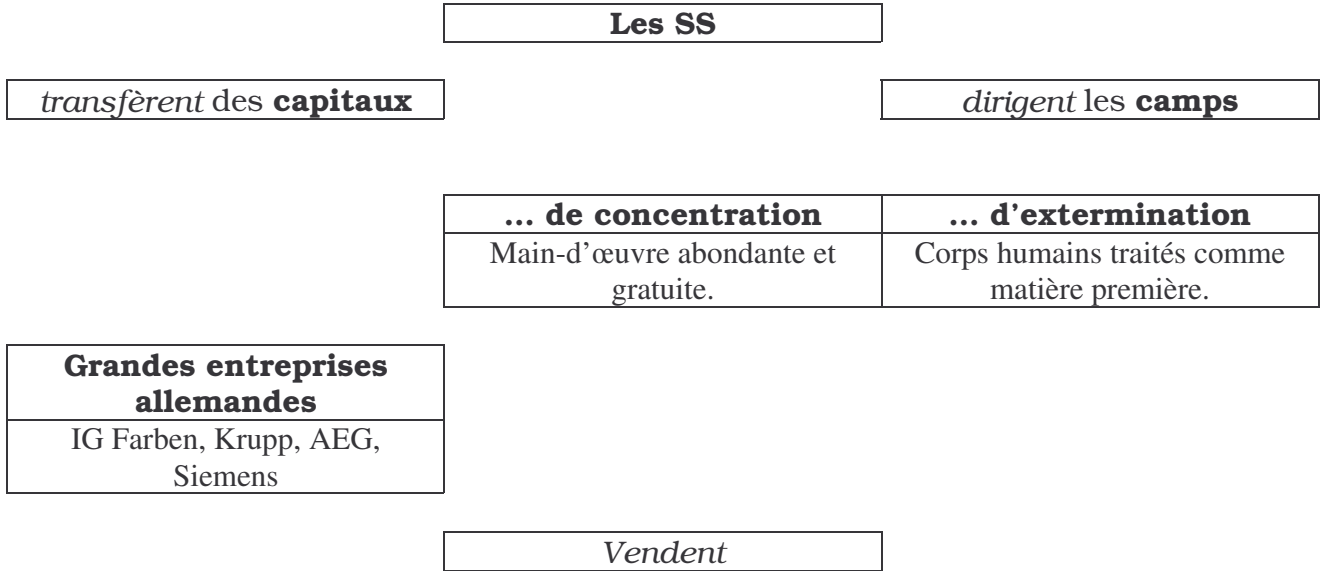
⇒ 20) Localisez le camp de Natzwiller-Struthof sur la carte. Pourquoi est-ce le seul camp de concentration en France ?

.....  
 .....

<sup>7</sup> **Konzentrationslager** : camp de concentration.

<sup>8</sup> **Vernichtungslager** : camp d'extermination.

**VII. La place des camps dans l'économie allemande.**



⇒ 21) Reliez les différentes cases de ce schéma par des flèches [8] afin de montrer la place occupée par les camps dans l'économie allemande du III<sup>ème</sup> Reich.

⇒ 22) Quels sont les deux acteurs de cette économie des camps ?

.....

⇒ 23) Pourquoi s'enrichissent-ils si aisément ?

.....



## Annexe : le décret *Nacht und Nebel*<sup>9</sup> (extraits)

Ce que l'histoire a retenu sous le nom du décret *Nacht und Nebel* correspond en réalité à trois textes. Le premier, daté du **7 décembre 1941**, est une suite de cinq directives (*Richtlinien*) et présente les principes généraux de l'action à entreprendre. Le deuxième, daté du **12 décembre**, est une sorte de commentaire du précédent, destiné à renforcer l'affirmation que celui-ci émane directement de la volonté du *Führer*. Le dernier, daté du **12 décembre**, est la première ordonnance d'application et n'expose pas les décisions du *Führer*, mais celles du Maréchal KEITEL lui-même. Ces trois textes constituent un ensemble inséparable.

### LE PREMIER TEXTE (RICHTLINIEN)

Directives du 7 décembre 1941 pour la poursuite des actes délictueux commis contre le *Reich* ou la puissance occupante dans les territoires occupés.

Avec le début de la campagne de Russie, des éléments communistes et d'autres milieux germanophobes ont intensifié leurs attaques contre le *Reich* et contre la puissance occupante. L'étendue et le caractère dangereux de ces menées imposent, pour des raisons d'intimidation, les mesures les plus rigoureuses à l'égard de leurs auteurs. Il y a tout d'abord lieu de se conformer aux directives suivantes :

**I.** Dans les territoires occupés, la peine de mort est par principe de circonstance pour tous les actes délictueux commis par des civils non allemands, dirigés contre le *Reich* ou contre la puissance occupante et qui constituent une menace pour leur sécurité ou leur force combattive.

**II.** Les actes délictueux désignés dans l'article **I** ne sont en principe à condamner dans les territoires occupés que s'il apparaît probable que des condamnations à mort seront prononcées contre leurs auteurs, ou du moins leurs auteurs principaux, et que si les poursuites et l'exécution des condamnations à mort peuvent être menées avec le minimum de diligence. Dans les autres cas, les coupables, du moins les coupables principaux, seront transférés en Allemagne.

**III.** Les coupables transférés en Allemagne n'y seront soumis aux procédures de guerre que si des considérations d'intérêt militaire l'exigent. Il y aura lieu de répondre aux demandes de renseignements, émanant de services allemands ou étrangers et concernant de tels coupables, en disant qu'ils ont été appréhendés et que l'état de la procédure ne permet pas de donner de plus amples informations.

**IV.** Les commandants des territoires occupés et les magistrats sont personnellement responsables, dans le cadre de leur compétence respective, de l'exécution de ce décret.

**V.** Le chef du haut-commandement des forces armées déterminera les territoires occupés dans lesquels ce décret sera appliqué. Il a pouvoir pour donner des éclaircissements, pour arrêter des règlements d'application et des dispositions complémentaires. Le ministre de la Justice du *Reich* arrêtera les dispositions d'application dans le domaine de ses attributions.

Par ordre, le Chef du Haut-Commandement des Forces Armées

**Maréchal Wilhelm KEITEL**

⇒ 24) Recherchez qui était l'auteur de ce texte (vous pouvez répondre à cette question **sur la p. 8**).

⇒ 25) De quand date ce texte ? Dans quelle phase de la guerre se trouve-t-on alors ?

.....  
.....

⇒ 26) Qui est visé par ce décret ?

.....  
.....

⇒ 27) En quoi ce décret éclaire-t-il la situation particulière des prisonniers *NN* dans le camp du Struthof ?

.....  
.....

<sup>9</sup> Dans l'opéra de Richard WAGNER *L'Or du Rhin* (scène III), Alberiche de son abîme souterrain, prononce la formule qui rend invisible: "*Seid Nacht und Nebel gleich!*" ("*Soyez semblable à la nuit et au brouillard, disparaîsez!*"). Le 7 décembre 1941, HITLER en personne, donna l'ordre d'appliquer le décret "*Nacht und Nebel*", réservé aux malheureux habitants des territoires conquis de l'Ouest. L'objectif de la procédure *N.N.* est d'imposer la terreur à l'opinion publique. Ils sont partis dans la nuit et le brouillard : jamais vous ne les reverrez, jamais vous n'aurez de leurs nouvelles !

## VIII. Impressions

### Si c'est un homme

Vous qui vivez en toute quiétude  
 Bien au chaud dans vos maisons,  
 Vous qui trouvez le soir en rentrant  
 La table mise et des visages amis,  
 Considérez si c'est un homme  
 Que celui qui peine dans la boue,  
 Qui ne connaît pas de repos,  
 Qui se bat pour un quignon de pain,  
 Qui meurt pour un oui pour un non.  
 Considérez si c'est une femme  
 Que celle qui a perdu son nom et ses cheveux  
 Et jusqu'à la force de se souvenir,  
 Les yeux vides et le sein froid  
 Comme une grenouille en hiver.  
 N'oubliez pas que cela fut,  
 Non, ne l'oubliez pas :  
 Gravez ces mots dans votre cœur.  
 Pensez-y chez vous, dans la rue,  
 En vous couchant, en vous levant ;  
 Répétez-les à vos enfants.  
 Ou que votre maison s'écroule,  
 Que la maladie vous accable,  
 Que vos enfants se détournent de vous.

**Primo Lévi, juif italien déporté à Auschwitz.**

Quel est l'aspect, le moment de la visite qui vous a le plus marqué ? Expliquez pourquoi.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pourquoi est-il important que de futurs citoyens d'une démocratie telle que la France connaissent ce qui s'est passé ici ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## IX) Bibliographie indicative

- Comité National pour l'érection et la conservation d'un mémorial de la déportation au Struthof, *Camp de concentration Natzwiller-Struthof*, 1982.
- AMOUDRUZ (François), « Le Struthof, le seul camp de concentration en France », *Historiens et Géographes*, n°347, Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie, février 1995, pp. 269-273.
- AYÇOBERRY (Pierre), « Le Struthof », in *La Déportation. Le système concentrationnaire nazi*, Musée d'Histoire contemporaine, BDIC, Nanterre-Paris, La Découverte, 1995, pp. 146-149.
- BENE (Charles), *Du Struthof à la France Libre*, Raon-L'Étape, Fetzler, 1968.
- HERAN (Jacques), « Les sinistres expériences médicales du Struthof », *Saisons d'Alsace*, n°121, 1993, p. 65-74.
- HERAN (Jacques), « La faculté de médecine : allemande puis nazie », *Saisons d'Alsace*, n°121, 1993, pp. 103-110.
- KERSHAW (Ian), *Qu'est-ce que le nazisme?*, Paris, Folio-Histoire, 1997 (2<sup>ème</sup> édition augmentée).
- OTTOSEN (Kristian), *Nuit et Brouillard. Histoire des prisonniers du camp de Natzwiller-Struthof*, Le Cri édition, Bruxelles, 1994.
- RICHEZ (Jean-Claude), « Le camp du Struthof, l'horreur dans les Vosges », *Saison d'Alsace*, n°121, 1993, pp. 59-73.